

ENS du Miroir de faille – Sillingy



Bilan de la gestion 2016-2020

Un site inscrit au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département

Le site du Miroir de faille se situe sur la commune de Sillingy, au pied de la Mandallaz. Il a été inscrit en 2009 au réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Haute-Savoie.

Ce classement s'est justifié par la présence de nombreux habitats naturels d'intérêt et de nombreuses espèces remarquables. Cette politique, qui s'élabore dans un **esprit de concertation** entre les collectivités locales, les propriétaires, les usagers et les partenaires associatifs, vise autant à protéger le patrimoine naturel de notre département qu'à le faire découvrir à ses habitants.

Une richesse patrimoniale à conserver

Le site abrite une **biodiversité remarquable** : de nombreux oiseaux d'intérêt comme le grand-duc d'Europe qui niche dans la falaise surplombant le site ; le guêpier d'Europe autrefois nicheur sur le site et pour lequel des travaux de restauration d'un milieu favorable à sa nidification ont été réalisés ; mais aussi de nombreux amphibiens comme le Crapaud calamite dont la présence n'est connue que dans trois stations en Haute-Savoie ; ou encore le Sonneur à ventre jaune d'intérêt européen, avec ses pupilles en forme de cœur. De nombreuses espèces de plantes remarquables dont certaines protégées sont également présentes.



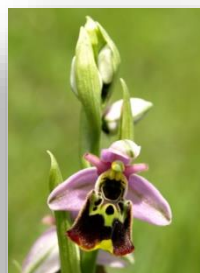
Sonneurs à ventre jaune ©M. de Groot



Miroir de faille ©M. de Groot



Marais de Laffin ©M. de Groot



Ophrys bourdon
©M. de Groot



Guêpiers d'Europe ©J.

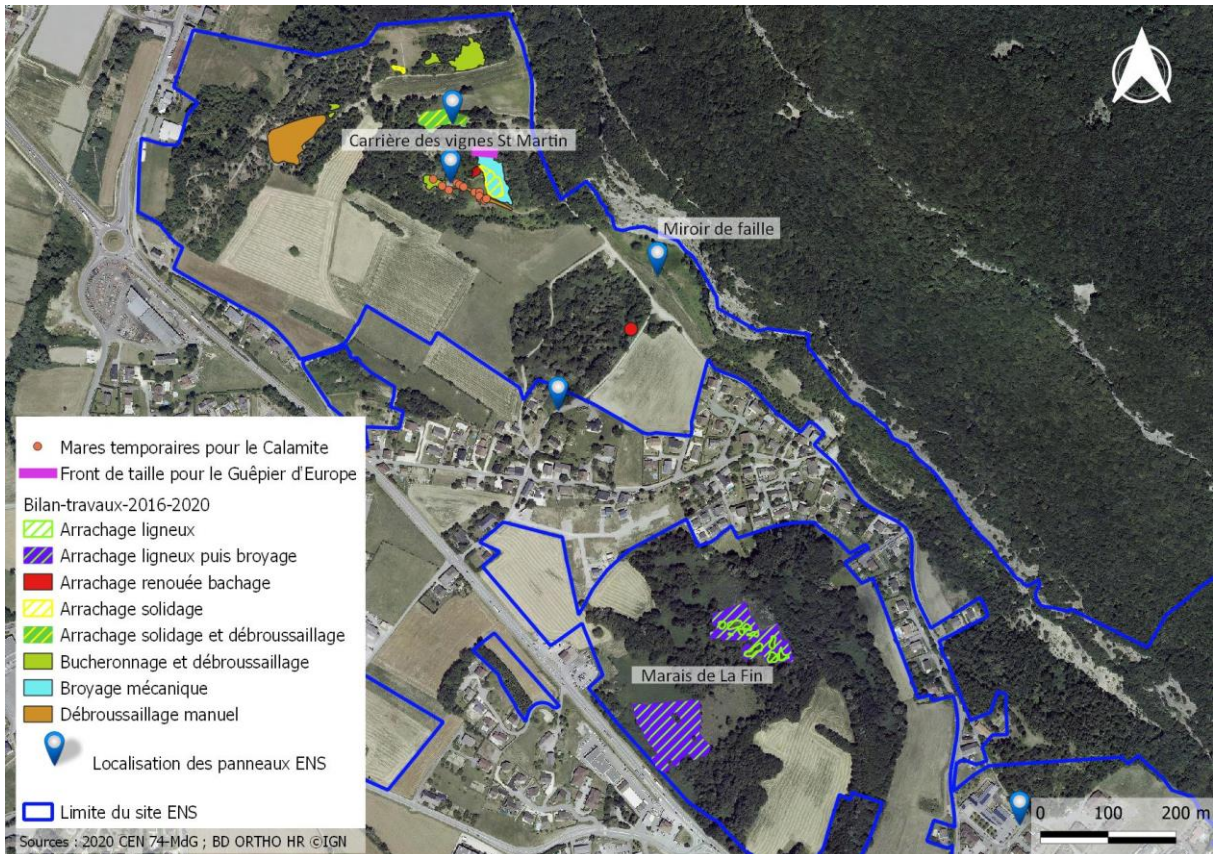
Cette richesse était cependant menacée par la fermeture du milieu par les arbustes et la fréquentation d'engins motorisés non autorisés. C'est pourquoi la mise en place d'une **gestion adaptée** était nécessaire. Celle-ci ne pouvait être effective qu'avec le **concours des propriétaires**. La convention d'usage que certains d'entre vous ont signée a été la première étape permettant l'application des mesures de gestion et, de fait, la **préservation du patrimoine exceptionnel** du site. Grâce à ces conventions, de nombreux travaux de restauration ont pu être réalisés depuis 5 ans, en voici quelques exemples.



Coteaux des Vignes St Martin avant et après travaux



Pelouse sèche des Vignes St Martin avant et après arasement des tremplins de VTT et moto et végétalisation



Localisation des actions réalisées entre 2016 et 2020

De nombreuses animations scolaires et grand public ont également été organisées pour faire connaître le site et la nature aux locaux et à ceux qui souhaitent les découvrir. Des panneaux d'information sur le site et les espèces présentes ont également été posés.

Bilan des 5 ans et poursuite de la gestion

La mise en place de la gestion a permis de restaurer et d'entretenir certains milieux. La diversité végétale et animale a ainsi été préservée. Les efforts doivent toutefois être poursuivis pour maintenir les conditions nécessaires à la vie des espèces. La Commune de Sillingy, porteur du projet, remercie les propriétaires de terrain d'avoir autorisé ces différentes actions.

A partir de 2021, la Communauté de Communes Fier et Usse reprend la gestion du site. Cela implique le **renouvellement des conventions d'usage**. Les propriétaires fonciers seront donc à nouveau contactés pour leur proposer de s'engager ou de renouveler leur engagement dans la préservation de leur patrimoine naturel aux côtés de la commune de Sillingy et de la CCFU.

Rédaction : Marion de Groot, Asters-CEN74